ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 52702

Texte de la question

Suite au récent conflit qui a opposé les transporteurs routiers au Gouvernement concernant l'envolée des prix des produits pétroliers, un dispositif de soutien financier a été mis en place en faveur des transporteurs à l'exclusion cependant des professionnels du secteur du transport léger. Les entreprises de transport léger jugent cette exclusion discriminatoire et craignent pour leur survie. Les entreprises de ce secteur sont en effet déjà confrontées à une concurrence âpre, une pénurie importante de main-d'oeuvre, la mise en place du dispositif de réduction du temps de travail et, enfin, une augmentation constante de leurs charges d'exploitation. Aussi, afin que leur survie ne puisse être remise en cause par l'augmentation du prix du carburant, M. Pierre Hellier demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir, dans un souci d'équité, accorder des compensations financières à l'ensemble des professionnels du secteur du transport y compris ceux du transport léger.

Données clés

Auteur : M. Pierre Hellier
Circonscription : Sarthe (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52702
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5990
Question retirée le : 19 février 2001 (Retrait pour cause de question identique)